

*Achillée millefeuille*

Conseils et  
bonnes pratiques

# « DES FLEURS DANS MA RUE ! »

*Cosmos*

*Coquelicot*

**DU 15 AVRIL AU 14 JUIN 2024**

*Au pied des façades ou des arbres, sur les petits espaces verts...*

*Participez au fleurissement de Brest  
en exprimant votre passion du jardinage*

**+ d'infos sur [brest.fr](http://brest.fr) ou au 02 98 33 50 50**

En partenariat avec Brest métropole, La ville de Brest souhaite permettre aux habitants et habitantes de rendre la ville plus verte en contribuant directement à la biodiversité et à l'embellissement des espaces grâce à une démarche de végétaliser appelée « Des fleurs dans rue ». Il s'agit d'encourager le développement de la végétalisation sur le domaine public en s'appuyant sur une démarche participative impulsée par la Ville de Brest et une forte implication des habitants et habitantes dans le but de : favoriser le maintien et le développement de la nature et de la biodiversité en ville, permettre aux habitants et habitantes de se (ré)approprier l'espace public, favoriser le lien social, la solidarité et les échanges.

Les espaces du domaine public ouverts au fleurissement sont les pieds d'arbres, les petits espaces de pleine terre et des fosses de plantation le long des habitations ou de murs. L'habitant ou l'habitante volontaire s'engage ainsi à entretenir ces espaces en respectant les préconisations du guide pratique. Une campagne de dépôts des projets est prévue à chaque printemps.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Année N	Printemps	Dépôt des projets par les habitant.e.s via un formulaire en ligne accessible à partir de Brest.fr ou en remplissant un formulaire papier disponibles dans les mairies de quartier et à l'Hôtel de Ville de Brest. Un 1 <sup>er</sup> contact avec les agents de proximité du quartier sera pris afin d'échanger sur le projet.
	Été	Étude de faisabilité du projet par les services techniques de Brest métropole (largeur de trottoir, présence de réseaux souterrains, etc.)
Année N+1	Automne et Hiver	Validation des projets. 2 <sup>e</sup> contact avec les agents de proximité afin de prendre connaissance de la charte et signature si accord. Réalisation des aménagements des demandes de l'année N (creusement des fosses, préparation de la terre)
	Printemps	Remise d'un kit de plantation aux habitant.e.s dont les projets ont été acceptés l'année N. Dépôt de projets pour la nouvelle saison.

